

---

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026**

---

En l'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. LEFEBVRE Jérôme.

Mme GODET Pauline est nommée secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Membres absents : 1

Ont donné pouvoir : 0

Étaient présents : LEFEBVRE Jérôme, SABE Clément, BARDOUX Bénédicte, BORGES SOARES Paulo José, HALIN David, ACLOQUE Mélanie, CAGE Dorothee, MAGNIEZ Stéphanie, DECLERCK Aurélie, DENIS Sidonie, GILLET Antoine, MILLOT Mickaël, GODET Pauline, PAUCHET Antoine, GODARD Frédéric, CERNEY Patricia, WIEL Bertrand, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie.

Était absent : Stéphane DUCROTOY

---

### **DELIBERATION N° 2026-020 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION FINANCES**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

Considérant la nécessité de créer une commission communale chargée des finances ;

Considérant que Monsieur le Maire est président de droit des commissions communales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Mme BARDOUX Bénédicte
- Mme CAGE Dorothee
- Mme DENIS Sidonie
- M. GILLET Antoine
- Mme GODET Pauline
- M. SABE Clément,

Pour siéger au sein de la commission finances.

---

### **DELIBERATION N° 2026-021 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

---

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) chargée d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée ;  
Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de trois membres suppléants ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, proclame élus :

- Membres titulaires : Mme CAGE Dorothée, M. GODARD Frédéric, M. HALIN David  
- Membres suppléant : Mme DECLERCK Aurélie, M. MILLOT Mickaël, M. SOARES BORGES Paulo.

Le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

---

#### **DELIBERATION N° 2026-022 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION, ENFANCE, CULTURE ET SOLIDARITE**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

Considérant la nécessité de créer une commission communale chargée de l'enfance, de la culture et de la solidarité,

Considérant que le Maire est président de droit des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- . Mme ACLOQUE Mélanie,
- . Mme BARDOUX Bénédicte,
- . M. BORGES Soares Paulo,
- . Mme DECLERCK Aurélie,
- . Mme DENIS Sidonie,
- . M. GILLET Antoine,
- . Mme GODET Pauline,
- . Mme MAGNIEZ Stéphanie,
- . M. PAUCHET Antoine,
- . M. SABE Clément.

Pour siéger au sein de ladite commission.

---

#### **DELIBERATION N° 2026-023 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION SECURITE ET VIE CITOYENNE**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

Considérant la nécessité de créer une commission communale chargée de la sécurité et de la vie citoyenne,

Considérant que le Maire est président de droit des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Mme ACLOQUE Mélanie
- Mme BARDOUX Bénédicte
- M. BORGES SOARES Paulo
- Mme DECLERCK Aurélie,
- Mme DENIS Sidonie
- M. GILLET Antoine
- M. GODARD Frédéric,
- Mme GODET Pauline
- M. HALIN David
- Mme MAGNIEZ Stéphanie,
- M. MILLOT Mickaël
- M. PAUCHET Antoine
- M. SABE Clément

Pour siéger au sein de ladite commission.

---

**DELIBERATION N° 2026-024 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION URBANISME, RESEAUX ET CADRE DE VIE**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

Considérant la nécessité de créer une commission communale chargée de l'urbanisme, des réseaux et du cadre de vie,

Considérant que le Maire est président de droit des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Mme CAGE Dorothée
- M. GILLET Antoine
- M. HALIN David
- M. MILLOT Mickaël
- M. PAUCHET Antoine
- M. SABE Clément

Pour siéger au sein de ladite commission.

---

**DELIBERATION N° 2026-025 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

Considérant la nécessité de créer une commission communale chargée de la communication,

Considérant que le Maire est président de droit des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Mme BARDOUX Bénédicte
- M. GILLET Antoine
- Mme GODET Pauline
- M. PAUCHET Antoine
- M. SABE Clément

Pour siéger au sein de ladite commission.

---

**DELIBERATION N° 2026-026 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SISCO DE SAINT-SAUVEUR**

---

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner deux délégués au SISCO de Saint-Sauveur, pour les élèves qui sont encore au collège d'Ailly-sur-Somme.

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions régissant le fonctionnement de l'organisme pour lequel il est procédé à la désignation de délégués,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur PAUCHET Antoine et Monsieur GILLET Antoine, délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SISCO de Saint-Sauveur.

---

**DELIBERATION N° 2026-027 : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2025-018 : VENTE DES PARCELLES AB 159 ET AB 160**

---

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 9 avril 2025 approuvant la mise en vente des parcelles cadastrées section AB n°159 et AB n°160 pour un montant de 90 000 € ;

Considérant qu'à ce jour, aucune offre d'acquisition n'a été reçue pour ces parcelles ;

Considérant la volonté de la municipalité de conserver la maîtrise foncière de son patrimoine communal en vue de la réalisation de futurs projets d'intérêt général ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'abroger la délibération du 9 avril 2025 relative à la vente des parcelles cadastrées section AB n°159 et AB n°160 ;
- De maintenir ces parcelles dans le patrimoine communal afin de préserver les possibilités d'aménagement futur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**DIVERS**

---

- Trottoirs chemin des Huys : travaux supplémentaires afin de faire tous les trottoirs
- Jeu dans le parc de loisirs terminé – Voir si contrôle à 1<sup>ère</sup> installation effectué avant mise en service
- Vider les poubelles du stade
- Forains : voir pour mettre un container
- Marquage devant chez la fleuriste
- Suppression bordures qui entourent les arbres à voir
- Signalement feu de détritrus des Ets Lavaquerie
- Demande de bancs supplémentaires entre la rue de Daours et le rond-point
- Banc devant l'école des garçons inaccessible en raison de véhicules stationnés devant
- Pb stationnements rue d'Hornas – Rue de Follemprie
- Manque indication parking à la salle polyvalente
- Dde retrait du dos d'âne contre allée rue de Daours
- Dde ajout de nouvelles caméras de vidéoprotection – Point à faire avec la gendarmerie sur la qualité des caméras déjà existantes
- Vert Galand : trou rebouché – Intervention prévue Lundi 13 pour le renforcement des bordures
- Embellissement poste de transfo : date d'intervention à confirmer
- Inscriptions cantine : flexibilité pour le personnel soignant
- Conseil junior à voir

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10h.**

La secrétaire de séance,  
P. GODET



Le Maire,  
J. LEFEBVRE

